

Québec, le 22 juin 2007

Monsieur Robert Mitchell
2605A, 48ST SE
Calgary (Alberta) T2B 1M5

N/Dossier : 07-0586

Monsieur,

J'ai procédé à l'examen de votre demande de révision de la décision de rejeter la plainte dans le dossier cité en titre, à partir des représentations que vous m'avez soumises.

Je dois vous informer que je maintiens la décision prise dans cette affaire pour la raison suivante :

- le plaignant n'a présenté aucun nouveau fait pouvant justifier la révision de la décision rendue le 6 juin 2007.

Je vous avise que cette décision est, conformément à la loi, finale et sans appel, de sorte que ce dossier est définitivement clos.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Commissaire,



Claude Simard, avocat

/em